

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2019

Un mauvais coup porté à la connectivité des régions françaises

A l'occasion du conseil de défense écologique qui s'est tenu ce jour, les pouvoirs publics ont annoncé la mise en œuvre d'une « écocontribution » sur les billets d'avion pour tous les passagers au départ de France (connexions internationales comme domestiques).

Faute d'avoir pu convaincre les autres Etats européens de la mise en œuvre d'une taxe européenne, il s'agira, une nouvelle fois, à l'instar de la taxe de solidarité, d'une taxe purement franco-française qui frappera avant tout le transport aérien français ainsi que l'attractivité des régions françaises.

De fait, cette nouvelle fiscalité nuira principalement à la connectivité aérienne de la France alors même qu'en Europe, selon l'indice de connectivité de l'ACI EUROPE, la France se traîne en 4ème position derrière l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Or, 10% de connectivité supplémentaire, c'est 0,5% de PIB en plus.

La nouvelle taxe viendra inéluctablement détériorer la compétitivité des aéroports français, et notamment celle des aéroports régionaux, dans un contexte concurrentiel déjà fortement dégradé. Elle affaiblira donc l'attractivité des territoires desservis. En matière d'ouvertures de ligne, les compagnies aériennes ne pourront que se détourner, faute de profitabilité, des destinations françaises au détriment du développement économique et touristique de nombreuses régions.

La nouvelle taxe viendrait, de plus, s'ajouter à un effet Brexit sur la fiscalité du transport aérien qui représenterait déjà une augmentation de 7,03 euros sur les départs de France vers le Royaume-Uni alors que les Britanniques constituent la 1ère clientèle touristique étrangère en France. Pour un grand nombre d'aéroports régionaux, avec « l'écocontribution », l'accroissement de la fiscalité (près de 10 euros par passager) est spectaculaire.

A l'annonce de cette nouvelle taxe, Thomas JUIN, Président de l'UAF a déclaré : « Rien dans les conclusions des Assises et dans la stratégie nationale du transport aérien 2025 ne laissait présager une telle mesure. Cette nouvelle taxe est un non-sens économique et environnemental. La mesure a pour seul but de remplir les caisses de l'AFITF et n'aidera en rien à la transition écologique du secteur. L'amélioration des performances environnementales du transport aérien doit être recherchée avant tout dans le transport aérien lui-même et non dans une fiscalité punitive ».

A propos de l'UAF: Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Morgane Gens - Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 - 06 88 63 34 30 morgane.gens@eteenhiver.com